

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

48 rue Foucher-Lepelletier, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Président Eric Hintermann, Vice-président Julien Fonsèque, Secrétaire général Eric Blaise, Trésorier Hubert Harivel

Site internet : www.associationturfistes.fr Contact : associationturfistes@yahoo.fr

Facebook : « Association Nationale des Turfistes » (facebook.com/associationturfistes)

Lettre aux adhérents n° 46

Le 28 mars 2016

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES.

L'Association Nationale des Turfistes, créée en 1996 par Eric Hintermann, s'est réunie en Assemblée Générale le 26 mars 2016, à 9 h 30, à la Brasserie « *L'Européen* », à Paris. Le Président a remercié les membres du Bureau et les adhérents qui étaient présents, ainsi que ceux qui ne pouvaient pas venir et qui s'en étaient excusés.

I RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle que l'ANT existe maintenant depuis vingt ans, et rend hommage à Marc Thomson et à Pierre Jeanneney, qui ont beaucoup œuvré pour la réussite de l'association. Il rappelle sur quelles bases fonctionne l'ANT : indépendance totale vis-à-vis des autorités hippiques et du PMU, et bénévolat des membres du Bureau. Il rend compte des activités du Bureau de l'ANT : les *Lettres aux adhérents*, les nombreux articles parus dans la presse hippique, en particulier dans *Paris-Turf* et dans *Le Veinard*, les réponses aux courriers des adhérents ou des simples turfistes, la participation aux « Journées des Turfistes » à Vincennes et à Enghien, et à la « Journée des Parieurs », à Longchamp, les rendez-vous avec les dirigeants des courses et du PMU, la gestion du site internet et l'activité sur le réseau social Facebook.

Enfin, le Président pose la question de l'évolution nécessaire de l'ANT au terme de vingt années d'activité.

Le rapport moral est adopté.

II RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR LE VICE-PRÉSIDENT

Max Popiacki, vice-président, met en lumière les efforts considérables qui ont été faits pour alléger les frais de fonctionnement de l'ANT, qu'il s'agisse de la domiciliation (le changement a été acté au 1^{er} janvier 2016, le siège social de l'association est désormais domicilié gratuitement à l'adresse d'un des membres du Bureau) ou de l'envoi de la *Lettre aux adhérents* (« dématérialisation » progressive). Un effort va être fait également au niveau du choix de la banque qui accueille notre compte. Les comptes de l'ANT sont donc équilibrés, c'est le fruit d'une gestion rigoureuse et de l'aide bénévole des membres du Bureau.

Le rapport financier est adopté.

III RENOUELEMENT DU BUREAU NATIONAL

Notre président, de plus en plus souvent en déplacement outre-Atlantique, avait envisagé de « passer la main » au terme de ces vingt ans de présidence, à l'occasion de cette Assemblée Générale. Mais, cédant à la pression amicale des membres du Bureau, il a accepté de continuer à présider l'ANT cette année encore.

L'Assemblée Générale a élu son Bureau National. Max Popiacki, à qui l'association doit tant, se retire. Il passe le relais de la vice-présidence à Julien Fonsèque, qui a créé notre page Facebook en juillet 2015. Eric Blaisse reste secrétaire général. Hubert Harivel entre au Bureau et assume la fonction de trésorier à la place de Bernard Barouch, qui reste au Bureau. Nous saluons l'entrée au Bureau de Pierre Duraincie et d'Alain Kuntzmann. Roland Favre, Ange Galion et Michel Lemosof restent membres du Bureau. Enfin, nous adressons un salut amical à Alain Gendreau et à Pierre Lacrouts, qui le quittent.

Liste des membres du Bureau :

Président : ERIC HINTERMANN

Vice-Président : JULIEN FONSEQUE

Secrétaire général: ERIC BLAISSE

Trésorier : HUBERT HARIVEL

Membres : BERNARD BAROUCHE, PIERRE DURAINCIE, ROLAND FAVRE, ANGE GALION, ALAIN KUNTZMANN, MICHEL LEMOSOF.

Membres d'honneur : JEAN BERGDOLL et JOYEUX.

IV L'ÉVOLUTION DE L'ANT

Le débat qui a lieu sur la forme à donner au fonctionnement de l'ANT au terme de ses vingt ans d'existence débouche sur un large consensus. Oui, l'ANT doit accroître son activité sur Facebook et basculer davantage vers le numérique. Oui, l'ANT doit rester une organisation structurée s'appuyant sur les cotisations de ses adhérents pour pouvoir continuer à garder toute son indépendance. Oui, l'ANT doit rester indépendante.

C'est un fonctionnement à trois niveaux qui est adopté. A la base, le Bureau définit la stratégie et fixe les objectifs, sous la direction du Président, dans le cadre toujours réaffirmé du « dialogue critique et constructif ». Plus largement, il y a le cercle des adhérents : ils ne se contentent pas de verser leur cotisation une fois par an sans retour particulier : ils bénéficient de l'envoi de la « *Lettre aux adhérents* ». Celle-ci sera désormais numérisée, l'envoi se fera par mail, cela permettra de la rendre plus fréquente, davantage en lien avec l'actualité, et cela permettra aussi à tous ceux qui le souhaitent de réagir comme ils le veulent, les membres de l'ANT seront des membres actifs. Enfin, il y a le dernier cercle, le plus large : c'est celui des réseaux sociaux. Nous avons actuellement 780 suiveurs (« followers ») sur notre page Facebook. Chaque semaine de nouveaux sympathisants nous rejoignent. C'est un espace de communication et de discussion aujourd'hui incontournable, et nous allons le développer.

V LES COTISATIONS

Il est décidé de les fixer comme suit, au choix de l'adhérent :

- 10 euros (cotisation « adhérent »)
- 20, 30, 40, 50 euros ou plus (cotisation « soutien »).

La séance est levée à 11 h 45.

Eric HINTERMANN, Président de l'Association Nationale des Turfistes.